

COMPTE- RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Octobre 2016

Le 21 octobre 2016 à 20 heures 30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire JACQUEMOND Jean-Luc.

Étaient présents : Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Benoit, Madame ROQUES Céline, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno.

Absent excusés : Monsieur OLIVIER Serge (a donné procuration à Jean-Luc JACQUEMOND)

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur BRU Christophe

ORDRE DU JOUR

- Emprunt de 25 000 € pour financement travaux école
- Renégociation emprunts contractés auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées
- Nouveau statut aire naturelle de camping (changement en camping municipal) et modification pour qu'il sorte de la zone inondable.
- Garderie École (tarifs)
- Points sur le retour des délibérations concernant les aides obtenues pour dégâts orage 2015.
- Questions diverses

- **1 – Emprunt de 25 000 € pour financement travaux école.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées. Il a obtenu l'accord d'un crédit de 25 000 € à un taux fixe de 0,59%. Plusieurs possibilités de cadencement des remboursements ont été présentées au conseil municipal.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés valide cet emprunt et fixe des échéances trimestrielles.

- **2 – Renégociation emprunts contractés auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées afin de faire un bilan sur les emprunts déjà actifs sur la commune de Fayet.

Lors de cet entretien il a souligné à son interlocuteur le fait que les taux des emprunts déjà signés n'étaient plus en lien avec le marché actuel.

Dans ce cadre-là, Monsieur le Maire a négocié les nouveaux taux comme suit :

- ✓ Crédit 1 : taux actuel : 3.40% devient 1.55% estimation de la baisse sur la durée restante à couvrir 19 529.65 €
 - ✓ Crédit 2 : taux actuel : 4.14 % devient 1.55% estimation de la baisse sur la durée restante à couvrir 30 661 €
 - ✓ Crédit 3 : taux actuel : 5.59 % devient 1.65% estimation de la baisse sur la durée restante à couvrir 145 589.06 €
 - ✓ Crédit 4 : taux actuel : 4.26 % devient 1.20% estimation de la baisse sur la durée restante à couvrir 10 165.16 €
 - ✓ Crédit 5 : taux actuel : 5.55 % devient 1.20% estimation de la baisse sur la durée restante à couvrir 13 558.09 €
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés valide ces nouveaux taux.

- **3 – Nouveau statut aire naturelle de camping (changement en camping municipal) et modification pour qu'il sorte de la zone inondable.**

Monsieur le Maire fait part de la réunion qu'il a eu avec les services de l'état le mardi 21/09/2016 concernant le compte rendu de visite du mois de juillet.

Il est évident que la situation ne peut rester ainsi, vu que le camping n'est en réalité qu'une aire naturelle de camping et donc cette aire ne peut accueillir que des caravanes ou tentes.

Afin de pouvoir accueillir des structures types Mobil-homes ou chalets le statut doit évoluer en camping municipal.

Par ailleurs l'implantation du site actuel est soumise au risque d'inondation et donc ils soulignent la responsabilité de la collectivité en cas de problèmes.

Sachant que l'ensemble du terrain en bordure du chemin d'accès à l'aire naturelle de camping est municipal, une solution envisageable pourrait être de remonter les emplacements le long du chemin avec une possibilité de création d'emplacements supplémentaires.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des statuts de l'aire naturelle de campings pour devenir camping municipal.
Et validé aussi la remontée des emplacements le long du chemin et une réflexion sur la création d'emplacements supplémentaires est lancée.

- **4 – Garderie École (tarifs)**

Monsieur le Maire fait part d'une nécessité à tarifier la garderie des enfants avant et après les heures de court tout en gardant à l'esprit que la commune va en assumer la quasi-totalité de la prise en charge.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 10 € par mois soit 100 € par an, le montant qui sera facturé aux parents.

- **5 – Points sur le retour des délibérations concernant les aides obtenues pour dégâts orage 2015**

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour un seul retour a été reçu, il s'agit du département qui n'a pris en compte dans les dégâts d'orage que la passerelle et le chemin du lavoir.
Après déduction de vétusté, la subvention s'élève à 30% soit 55 000 €.

- **7 – Questions diverses**

Validation des travaux restant dans la grand rue à Fayet concernant l'eau ainsi que les travaux de débranchement du pluvial sur l'assainissement en dessous du multiservice (point noir identifié dans les problèmes d'eau pluviale partant à la station de Sylvanes).

Projet « 800 sites mobiles stratégiques », 4 territoires du département ont été inscrits. Parmi ces 4 territoires, on retrouve le secteur de Sylvanès dont notre commune fait partie ce qui règlera le problème de portable sur Laroque.

Rappel, la facturation de l'eau pour 2016 est sur 14 mois alors qu'elle n'était que sur 10 mois en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22H15